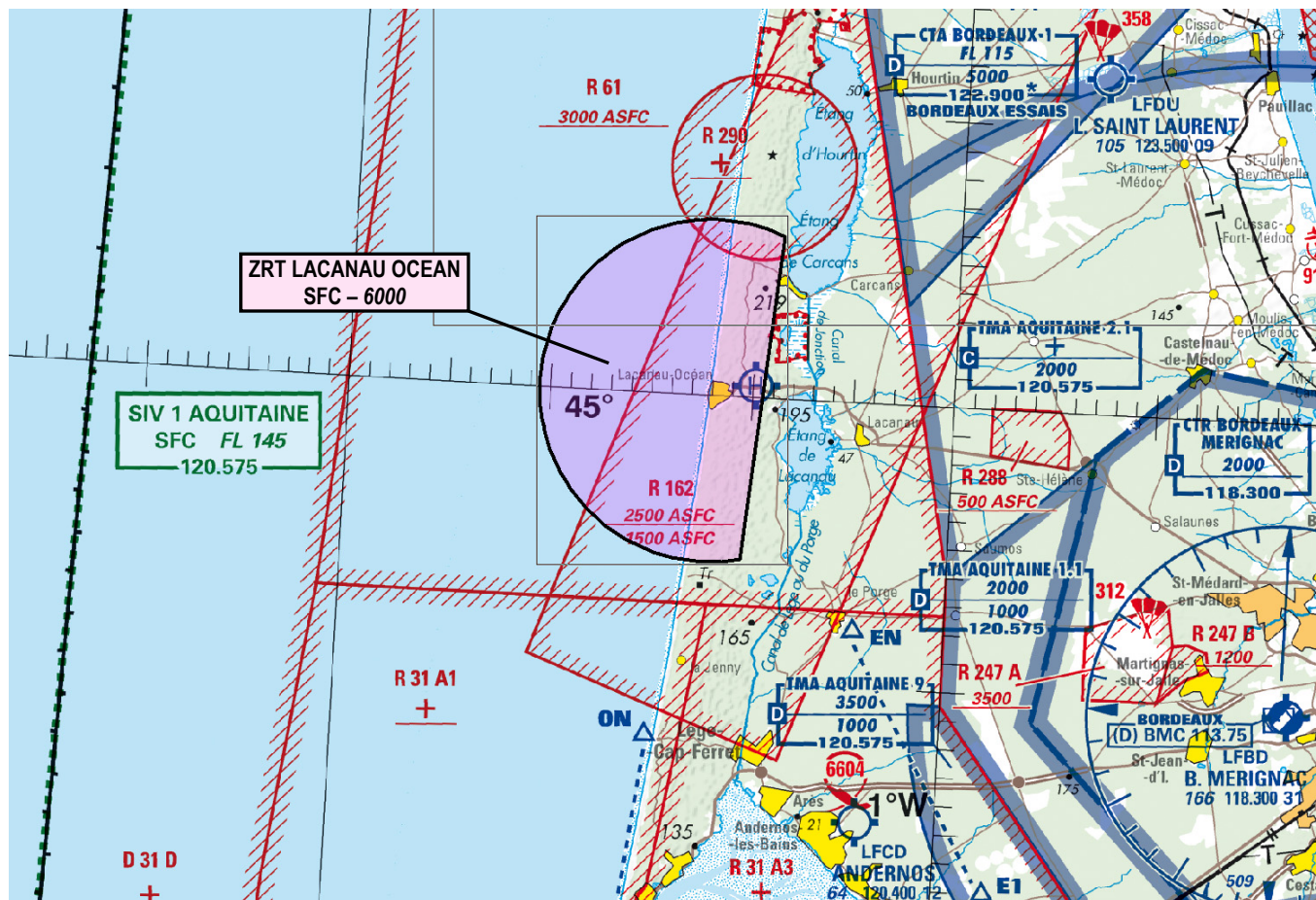


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) pour une manifestation aérienne à Lacanau-Océan
En vigueur : Du vendredi 27 au samedi 28 mai 2022

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB



Extrait carte OACI/IGN au 1 / 500 000 - Edition 2022

ACTIVITÉ

Manifestation aérienne avec participation de la Patrouille de France.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT LACANAU-OCEAN activable :

27 : 1230-1830 (entraînement)

28 : 1230-1830 (manifestation aérienne)

La ZRT sera activée uniquement au profit de la Patrouille de France.

INFORMATION DES USAGERS

Aquitaine Info : 120.575 MHz

Bordeaux Essais : 122.900 MHz

Cazaux APP : 119.600 MHz

ORGANISME GESTIONNAIRE

Directeur des vols.

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à la manifestation.
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions après contact avec le directeur des vols sur la fréquence manifestation 134.550 MHz.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT LACANAU-OCEAN

Limites latérales

44°54'17.00" N, 01°10'14.00" W

arc horaire de 6.00 nm de rayon centré sur 45°00'09.00" N, 01°12'06.00" W

45°05'40.00" N, 01°08'50.00" W

44°54'17.00" N, 01°10'14.00" W

Limites verticales

SFC / 6000 FT AMSL

ORGANISME A CONTACTER

Directeur des vols :

TEL : 06 88 18 99 76 ou 06 03 49 78 92 (suppléant).